Cambo-les-Bains
Kanbo

Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-266401538-20261013-2026_10_04-DE

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

OBJET

Aide financière individuelle à Mme D.

Délibération n° 2026_10_04

DATE DE CONVOCATION
1er octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026_10_04

OBJET : ACTION SOCIALE – Aide financière individuelle à Mme D.

Séance du 13 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le budget primitif 2026 du CCAS de Cambo-les-Bains ;

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente, Mme Emmanuelle MEYNIER ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni le 13 octobre 2026 sous la présidence de Mme Emmanuelle MEYNIER, Vice-Présidente, en l'absence de M. Peio ETXELEKU, Président, qui lui a donné pouvoir, est saisi d'une demande d'aide financière individuelle concernant Mme D., âgée de 56 ans, en difficulté pour faire face aux frais d'une expertise médicale nécessaire à la mise en place d'une mesure de protection juridique, d'un montant de 160 €.

Le dossier a été établi par le Service Départemental de Solidarité et d'Insertion (SDSEI) et présenté au Conseil d'Administration par la Directrice du CCAS. Après examen de la situation, il est proposé d'accorder cette aide.

DÉCISION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après en avoir délibéré,

- À l'unanimité (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

DÉCIDE :

1. D'ACCORDER à Mme D. une aide financière individuelle de 160 € (cent soixante euros) au titre de l'expertise médicale nécessaire à la mise en place d'une mesure de protection juridique.

2. DE DIRE que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2026 du CCAS au titre des aides financières individuelles.

3. DE CHARGER Madame la Directrice de l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES

Fait à Cambo-les-Bains, le 13 octobre 2026.

La Vice-Présidente du CCAS,

Mme Emmanuelle MEYNIER

